

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/07/2024 - 110530 - 2022 B 24701 - 917 510 778 - AAB - ENERGIES
RENOUVELABLES VIII

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 30/06/2022 au 31/10/2023			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1026		1026	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	18		18	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 044		1 044	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 044		1 044	

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 30/06/2022	
	Au 31/10/2023	
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 1 000	1 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves : - Légale - Statutaires ou contractuelles - Réglementées - Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 617	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-2 617	
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour : - Risques - Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes : - Au près des établissements de crédit - Financières diverses	1320	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés - Fiscales et sociales - Sur immobilisations et comptes rattachés	2340	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	3 660	
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 044	

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 30/06/2022 au 31/10/2023			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			3 556	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			3 556	
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 556	
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			60	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			60	
RÉSULTAT FINANCIER			-60	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-3 617	

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/10/2023	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	3 617	
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-3 617	

AAB ENERGIES RENOUVELABLES VIII
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE L'ARRIVEE
75015 PARIS
917 510 778 RCS PARIS

EXTRAIT DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 27 AVRIL 2024

AFFECTATION DU RESULTAT

[...]

DEUXIÈME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 octobre 2023, s'élevant à 3 616,66 euros de la manière suivante :

- pour la totalité de son montant en report à nouveau débiteur, soit -3 616,66 €
Qui ressortira donc à -3 616,66 €.

Du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et il conviendra, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce du Code de commerce, de statuer sur la dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de l'approbation des comptes.

Par ailleurs, s'agissant du premier exercice social, les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts ne trouvent pas à s'appliquer.

[...]

Certifié conforme

